

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 MAI 2010

Présents : Sandrine BERGUERRE - Marc MENEGHETTI - François PYTHON - Frédéric JACOB - Catherine ARGAUD - Xavier BOURGUIGNON - Joël SOLER - Geneviève VUETAZ - Dominique CORRENTI - Stéphane POBEL - Eric LE ROUX.

Absents : Roger SERGNIEUX - Rachel LESUISSE - Youri DENISE

Pouvoir : Roger SERGNIEUX à François PYTHON

Ordre du jour

- Modifications budgétaires
- Convention Conseil Général
- Projet de déclassement portion voie communale n° 10 de chez Contant
- Autorisation de participer financièrement au fonctionnement de crèche « Garderisette »
- Demande de subvention voirie
- Demande subvention amendes de police pour dénomination de rues
- Point sur bulletin municipal
- Questions diverses

Monsieur le maire demande le rajout des 4 points suivants à l'ordre du jour :

- tarifs de l'eau pour 2010-11
- rapport sur le service de l'eau 2009
- indemnité de logements des instituteurs 2009
- délégation à monsieur le maire pour ester en justice

Le conseil municipal accepte ces 4 points.

1. INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEURS

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la hausse de 1,0178 % proposée par le Comité des Finances Locales pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2009.

2. DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des crédits du budget général 2010 concernant le réajustement des opérations d'actif immobilier qui ne doivent figurer qu'en recette d'investissement au compte 024, au niveau des prévisions. Ces modifications, dont le détail figurera au compte administratif, s'équilibrent à - 161.753,00 euros en fonctionnement et à - 10.252,00 euros en investissement.

3. RAPPORT SUR L'EAU

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport sur le service de l'eau pour l'année 2009, présenté par le maire.

4. TARIFS DE L'EAU

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2 % le prix de l'eau qui passera de 1,08 à 1,10 euro le mètre cube pour la période de mai 2010 à mai 2011. Il n'apporte aucune modification au prix des parts fixes qui restent fixées à 47, 52, 73 et 75 euros en fonction des types de compteurs. Il arrête la taxe « prélèvement d'eau » à 0,075 euro le mètre cube et à 0,152 euro par mètre cube la taxe « pollution » à reverser à l'agence de l'Eau.

5. RESEAU EAU

Le conseil municipal accepte deux devis proposés par l'entreprise Besson :

- l'un pour remplacer une pompe à la station de pompage des Morennes
- l'autre pour l'installation d'une prise d'aspiration extérieure directe au réservoir de Dingy pour l'incendie suite à avis favorable du Groupement de pompiers du Genevois.

6. PROJET DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE DE CONTANT

Monsieur le maire propose d'ouvrir une enquête publique pour déclasser une portion de la voie communale n° 10 « de Contant » à Bloux, du carrefour avec la route départementale n° 47 (point situé le plus en haute du village) , jusqu'au niveau de l'embranchement avec le chemin rural n° 19 « des Mouilles ». Il précise que cet accès sur la RD est dangereux et qu'un aménagement urbain pourrait être réalisé à cet emplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de cette enquête et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

7. DELEGATION POUR ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à représenter la commune dans les affaires actuelles et à venir pendant la durée du mandat électoral, à défendre les intérêts de la commune, à ester en justice et à signer tous documents nécessaires.

8. CONVENTION DEPARTEMENT TROTTOIRS

Mr le maire rappelle que le service voirie du Conseil Général a validé le projet technique d'aménagement d'un trottoir le long de la RD 47 à Bloux. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le département, relatif à ce projet.

9. FINANCEMENT CRECHE

Le conseil municipal approuve la participation financière de mise en place de la crèche « garderisette » avec la Commune de Vulbens, selon une répartition à venir.

10. VOIRIE SUBVENTION

Le conseil municipal sollicite une subvention au Conseil Général pour financer le programme voirie 2010 et la dénomination-numérotation des voies.

Il demande également une subvention sur le produit des amendes de police pour le projet de dénomination des voies.

11. ECOLE MATERNELLE EXTENSION

Après avoir pris connaissance de l'avis technique du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), le conseil municipal finalise le projet d'extension de l'école maternelle et autorise le Maire à lancer une consultation.

12. DENOMINATION DES VOIES

Le conseil municipal détermine le type et le coloris des plaques de rues ainsi que des numéros puis décide de lancer la consultation.

13. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme suivantes :

- Déclaration préalable déposée par Mr CHAL Philippe (2° demande) pour des velux, un appentis à voiture, un aménagement de rez de chaussée, à Raclaz.
- Permis de construire modificatif déposé par la SCI de Bloux pour l'annulation des deux logements dans l'annexe et l'agrandissement du bâtiment principal qui comprendra six logements supplémentaires, soit 15 logements en tout.

14. BULLETIN

Reprenant la charte sur l'information proposée par monsieur Le Roux lors de la dernière séance, le conseil municipal fait part de ses observations sur le contenu. Il en ressort qu'il serait intéressant que les élus préparent des sujets à insérer dans le bulletin sur l'intercommunalité ou autres qui pourraient être étudiés avant les séances de Conseil par la commission publication, la création d'une boîte à idées en mairie qui permettrait aux citoyens de se manifester sur un sujet. Il est rappelé que la validation du bulletin doit être entérinée par le maire qui est également responsable du contenu du site Internet.

15. INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal est informé que le compte rendu du Conseil d'école est à sa disposition.
- Il est informé que Mr le Maire est en attente d'une réponse du Notaire dans le cadre du projet d'acquisition des trois parcelles à Raclaz.
- Il prend note des résultats de l'enquête ATSEM auprès des Mairies de Chênex et Saint-Julien en Genevois qui montrent qu'une ATSEM s'occupe de 50 élèves de maternelle environ.
- Il prend acte du passage du Tour cycliste des Pays de Savoie le vendredi 18 juin.

La séance est levée à 22 h 55.